UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

DELIBERATION n°2021-86

portant approbation du procès-verbal de la séance plénière du 28 janvier 2021

Point inscrit à l'ordre du jour n° 1

Conseil d'administration du 28 octobre 2021

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L. 712-3 ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration **approuvent le procès-verbal du Conseil d'administration réuni en séance plénière du 28 janvier 2021,** annexé.

Résultat du vote								
Vote	électronique							
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				33				
N'ayant pas pris part au vote				2				
Nombre de voix	pour	26	contre	0	abstention(s)	5	refus	0

Fait à Saint-Denis le **19 novembre 2021**
Le Président de l'Université de La Réunion

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION DAJI

Professeur Frédéric MIRANVILLE

Transmis à la Rectrice de la Région académique de La Réunion, Chancelière des universités, le 30 NOV. 2021

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le 30 NOV. 2021

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Direction des affaires juridiques et institutionnelles
Service des affaires institutionnelles

CONSEIL D'ADMINISTRATION
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE
du 28 janvier 2021

Le Conseil d'administration de l'Université de La Réunion a été convoqué en séance plénière **le 28 janvier 2021 à 14h30, en salle des conseils Jean-Claude Miré, sur le campus du Moufia.**

Sur 36 membres en exercice dûment convoqués, 35 étaient présents ou représentés à l'ouverture de la séance à 14h45. Le Conseil d'administration de l'Université de La Réunion a pu valablement siéger sur l'ordre du jour suivant :

Constitution de la gouvernance :

1. Élection du Président du Conseil académique.
2. Élection des Vice-présidents du Conseil d'administration.
3. Élection des Vice-présidents délégués.

Constitution du Bureau d'Etablissement :

4. Avis sur la composition représentative et paritaire.

Point d'information :

5. Questions diverses.

ONT ASSISTE AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE

MEMBRES PRÉSENTS

Professeurs et assimilés : Bérénice DORAY - Brigitte GRONDN-PEREZ – Jean-Michel JAUZE – Catherine MARIMOUTOU – Frédéric MIRANVILLE - Patrick MAVINGUI – Estelle NOBECOURT – Alexis PARMENTIER.

Maîtres de conférences et autres enseignants : Mohamed AIT-AARAB - Katia ANGUE – Patrick FROUIN – Anne-Cécile KOENIG LE RIBEUZ – Julie LEROY – Zoulfikar MEHOUMOUD ISSOP – Dominique MORAU.

Personnels BIATSS : Gael ARQUIER – Fabienne ETHEVE – Rachelle MARIAMON – Patrick RIVIERE.

Usagers : Tristan DOUROUGUIN – Ketty GRONDIN – Stéphane MANANT – Samantha POTHIN (jusqu'à 20h).

Personnalités extérieures : Faouzia ABOUBACAR BEN-VITRY, représentante suppléante du Conseil régional – Marie-Lyne SOUBADOU, représentante du Conseil départemental (jusqu'à 20h) – Marc HONORE, représentant d'une entreprise employant moins de 500 salariés (Solutech) – Karl MAILLOT, représentant des organisations représentatives des salariés.

MEMBRES REPRÉSENTÉS

Maîtres de conférences et autres enseignants : Fabrice VIALE *par Katia ANGUE.*

Personnels BIATSS : Hafsah LIMBADA *par Patrick RIVIERE.*

Usagers : Indira PONAPIN EGAMBARAREDDY *par Julie LEROY* - Alexandros ZAKHARATOS. *par Samantha POTHIN* - Samantha POTHIN *par Katia ANGUE à partir de 20h.*

Personnalités extérieures : Claude-Anne GAUTHIER, représentante des organismes de recherche partageant des unités de recherche avec l'université (IRD) *par Patrick MAVINGUI* - Eric JEUFFRAULT, représentant des organismes de recherche partageant des unités de recherche avec l'université (CIRAD) *par Frédéric MIRANVILLE* – Jeanne LOYHER, personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise (Société Clinifutur) *par Frédéric MIRANVILLE* - Gilbert VIELLEUSE, représentant d'un établissement secondaire (Proviseur du lycée professionnel Jean Perrin) *par Jean-Michel JAUZE* - Marie-Lyne SOUBADOU, représentante du Conseil départemental *par Faouzia ABOUBACAR BEN-VITRY (à partir de 20h)*

ONT ASSISTÉ EN QUALITÉ D'INVITÉS

Gilles LAJOIE, candidat à la présidence du Conseil académique - Marceline DUCROCQ-GRONDIN, Candidate à la vice-présidente du conseil d'administration en charge de la formation et de la vie universitaire – Patricia DUCRET, Candidate à la vice-présidente en charge de l'égalité Femmes-Hommes et Handicap - Anne-Françoise ZATTARA, Candidate à la vice-présidence Europe, international et coopération régionale – Olivier SEBASTIEN, Candidat à la vice-présidence en charge des usages et développements du numérique - Yoann CHANE-TO, Candidat à la vice-présidence conditions et qualité de vie au travail – Erwan POLARD, secrétaire général adjoint de l'Académie de La Réunion, représentant de la rectrice, chancelière des universités - Nirmal NIVERT, Directeur des affaires juridiques et institutionnelles – Tatiana LEBEAU, secrétaire de séance.

En préambule, ***le Président*** accueille chaleureusement les membres élus à cette séance dédiée à la désignation d'une partie des membres de l'équipe présidentielle 2021-2025. Il profite pour souhaiter une excellente année 2021, à la fois sur les plans personnel et professionnel, de pouvoir travailler collectivement en collaboration, pour le développement de l'Université de La Réunion, dans un contexte qui reste marqué par une crise sanitaire.

Le Directeur des affaires juridiques et institutionnelles s'associe aux vœux du Président au nom de la Direction des affaires juridiques et institutionnelles. Un rappel est fait sur les règles qui encadrent le déroulé de la séance : tout d'abord sur l'équipe présidentielle, les textes nationaux, notamment le Code de l'éducation renvoie aux statuts des établissements et au règlement intérieur. En effet, pour la constitution d'une équipe présidentielle, le choix qui a été fait, depuis la LRU notamment, c'est l'autonomie des universités. L'équipe présidentielle est définie par les Statuts à l'article 6 et rappelle sa constitution. Sur les textes, l'article 17 prévoit que le président du Conseil académique est élu par les membres du Conseil d'administration sur proposition du Président, parmi les enseignants-chercheurs et chercheurs de l'Université. Cette élection est acquise au premier tour à la majorité absolue, au second tour à la majorité relative. Les vice-présidents du Conseil d'administration sont élus sur le même schéma sur proposition du Président de l'Université à la majorité absolue au premier tour, relative au second tour, conformément aux articles 7, 7.1 et 7.2 pour les vice-présidents du Conseil d'administration. Le nouveau Conseil d'administration doit élire un VPCA, un VP recherche et valorisation et un VP formation et vie universitaire. S'agissant des vice-présidents délégués sont également élus par les membres du Conseil d'administration et leur périmètre et fonction doivent faire l'objet d'une consultation préalable du Comité technique d'établissement, ce qui a été fait le 21 janvier 2021 rendant un avis favorable à l'unanimité sur les cinq propositions. Enfin le Conseil d'administration sera également amené à constituer le Bureau d'Etablissement et cite sa composition par collège : trois enseignants-chercheurs professeurs, trois enseignants-chercheurs niveau maître de

conférences, deux personnels représentants les BIATSS, deux représentants les étudiants et deux sièges réservés aux personnalités extérieures.

Le Président interroge l'assemblée pour savoir s'il y a des propos liminaires.

Monsieur Manant souhaite une bonne année aux participants. En 2021, il a constaté que c'était l'année d'un changement majeur pour l'enseignement supérieur : celui de changement de recteur, en l'occurrence de rectrice au niveau de l'Académie de La Réunion. Puis, il salue la nomination d'un nouveau directeur du CROUS de La réunion, Monsieur Pierre-Olivier Sempere. Il salue celle de Monsieur Stéphane Maillot et de l'interprète comme l'engagement étudiant qui peut parfois amener à avoir de grandes responsabilités au sein d'un établissement et le félicite. Il a constaté que l'Université de La Réunion s'était impliquée et a contribuée dans la recherche au niveau du variant sud-africain à travers l'unité mixte de recherche de l'Université de La Réunion. Il cite le discours du président de la République, Emmanuel Macron en date du 04 décembre 2020 accordé au média pendant lequel il avait évoqué des réflexions pour 2021, notamment sur un nouveau système des bourses du CROUS et se dit totalement d'accord avec cela. Un certain nombre d'annonces ont été faites : le repas à un euro pour les étudiants boursiers et non-boursiers, la reprise pour les étudiants d'au moins 20 % au niveau des cours, soit un jour sur cinq et la mise en place d'un chèque « psy » pour les étudiants qui ressentent le besoin d'avoir des rendez-vous avec des psychologues. Il espère que d'autres mesures suivront pour cette année. Par ailleurs, il évoque « la tournée des territoires » de la ministre de l'Enseignement supérieur qui avait été entamé à partir de la rentrée universitaire 2020. Il se demande si avant la « fin de son mandat », elle viendra se rendre compte des réalités sur le territoire de la région Réunion et reste dubitatif.

Monsieur Parmentier interroge sur l'élection des vice-présidents délégués. Monsieur Nivert a montré quelles étaient les conditions et a indiqué « sur proposition », mais n'a pas été précis. N'ayant pour l'instant pas encore de président de Conseil académique, à quel moment entre-t-il en fonction ? *Est-ce juste après avoir été élu ou après la séance du Conseil d'administration ?* Y aura-t-il un arrêté ? Il estime que cela a son importance pour proposer, conjointement avec le Président d'Université, les noms des vice-présidents délégués et donc être en fonction à ce moment.

Le Président indique que la réponse sera apportée, mais rappelle être aux propos liminaires et précise qu'il n'y a pas d'interactions à avoir dans cette partie. Toutefois, s'agissant de la désignation et d'un point technique, il sollicite Monsieur le DAJI.

Le Directeur des affaires juridiques et institutionnelles informe avoir fait le choix d'être synthétique. Il répond par l'affirmative, c'est une proposition conjointe du Président de l'Université et du président du Conseil académique dont le mandat commencera à courir dès son élection. Le Conseil d'État en a jugé ainsi, lorsqu'une assemblée élit un membre, son mandat commence à courir dès son élection.

Madame Grondin-Pérez indique avoir déjà eu une proposition pour les vice-présidents délégués puisque cela fait partie des pièces reçues qui ont été annexées à la convocation de cette séance. Elle fait remarquer que cette proposition émane du Président puisque le président du Conseil académique n'est pas encore élu.

Le Président répète qu'il ne s'agit pas d'ouvrir un espace d'échanges, les administrateurs ont été destinataires de documents à l'appui de la séance par transparence et pour les permettre d'avoir une visibilité sur le déroulement.

Point n°1 : Élection du président du Conseil académique.

Le format de l'équipe présidentielle est présenté. Il est souhaité de proposer une équipe étoffée de compétences, de confiance, qui adhère au projet de mandature pour faire en sorte que les nombreux dossiers en instance au niveau de l'établissement puissent être pris en charge le plus rapidement possible. L'équipe présidentielle intègre les vice-présidents, le président du Conseil

académique, les chargés de mission et la direction de cabinet. Les cinq vice-présidences déléguées qui ont été soumises au Comité technique d'établissement le 21 janvier 2021. Le vice-président étudiant fera l'objet d'une désignation ultérieure par la Commission formation et vie universitaire, soit un total de neuf vice-présidences : les affaires générales, la recherche et la valorisation et la formation et la vie universitaire, l'Europe, l'international et la coopération régionale, les usages et les développements du numérique, l'orientation et l'insertion professionnelle, l'égalité femmes-hommes et le handicap, les conditions et la qualité de vie au travail et la partie vie étudiante et de campus.

Pour l'élection du président du Conseil académique, la candidature du Professeur Gilles Lajoie est proposée à l'identique de la précédente mandature pour laquelle l'établissement s'est engagé sur une gouvernance partagée. Il donne des explications sur le contenu des lettres de mandat et de mission. En amont de la présentation, il indique le déroulé des élections à cette séance, comme suit :

- cinq minutes de présentation de la candidature ;
- un espace d'échanges avec les administrateurs et le candidat de façon synthétique au regard du nombre de candidats ;
- Vote à l'urne, à bulletin secret, en passant par l'isoloir.

Le Président accueille le Professeur Gilles Lajoie et lui cède la parole pour la présentation de sa candidature.

Monsieur Lajoie développe son intervention en deux temps : un premier temps sur son parcours professionnel et un deuxième temps sur sa motivation.

Monsieur Parmentier demande des éléments de calendrier communicables sur le contrat d'établissement et sur les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), pour lesquels les collègues ont rédigé les documents transmis en mars 2020. *Allez-vous procéder à une sélection de l'ensemble des projets qui ont été déposés ? Si oui, y-a-t-il des pistes sur les critères de sélection qui va être proposé au Conseil académique ?*

Monsieur Lajoie rappelle que la négociation contractuelle a pris beaucoup de retard. Pour autant, dans la lettre de mission le concernant, il considère qu'il était de la plus haute importance de bien articuler les CPOM d'une part et le contrat quinquennal, d'autre part, qui sera une tâche prioritaire du vice-président du Conseil d'administration en charge des affaires générales et de veiller à l'évaluation en continu, à l'amélioration de cette articulation nécessaire entre le CPOM des composantes et le futur contrat. Il annonce que des priorisations des critères de sélection des projets des CPOM n'ont pas été fixés. Cela sera l'objet de discussions avec l'ensemble des composantes dans les meilleurs délais, c'est-à-dire au premier semestre 2021. Il indique être dans l'obligation de signer ce contrat le plus tôt possible, puisque le ministère a déjà annoncé le report d'un an la signature des contrats. Puis, le HCERES a communiqué pour dire que l'ensemble des évaluations des vagues contractuelles étaient décalées d'un an. Il profite pour dire que l'HCERES a même annulé les missions d'évaluation puisqu'il a été nommé par le nouveau PDG du HCERES, Monsieur Thierry Coulhon, membre du comité d'experts d'évaluation institutionnelle du Cirad.

Monsieur Manant alerte Monsieur Lajoie par rapport à une affaire qui n'a toujours pas été réglée à l'Université de La Réunion, à son sens qui est un sujet de la société réunionnaise en général, celui du remplacement du poste d'histoire au niveau de l'esclavage, Monsieur Sudel Fuma. Cela avait débuté à la fin de la mandature de Monsieur Mohamed Rochdi et n'a pas pu être réglé sous la première mandature de monsieur Miranville. *Est-ce que ce problème sera réglé sous cette nouvelle mandature ?*

Monsieur Lajoie répond que ce n'est pas en relation directe avec sa candidature, comme l'a rappelé le Président, mais répond avoir toujours eu une haute idée du principe de subsidiarité dans le fonctionnement universitaire. L'organisation est extrêmement complexe. Cela signifie qu'il y a un département d'histoire à l'UFR lettres et sciences humaines, il leur revient de rédiger les profils, d'exprimer leurs besoins, donc de demander des postes en conséquence, pour

produire des formations de qualité et ce qui a été fait par les recrutements récents cette année au département d'histoire.

Madame Marimoutou questionne sur l'enjeu de plateforme des Outre-mer qu'elle considère importante pour La Réunion, pour l'Université et la recherche. Etant donné que Monsieur Lajoie a fait partie de cette évaluation et produit un rapport, elle demande des éclairages et s'il y aura un retour à l'ensemble des gens concernés. *Comment cela va se décliner ?*

Monsieur Lajoie relève qu'il s'agit de rapport rédigé pour le compte des ministères. En l'occurrence, sur les rapports produits à l'issue de cette mission, à ce jour, les cabinets des deux ministères en question n'ont pas souhaité diffuser à la communauté les conclusions. Il indique avoir été quatre co-auteurs en phase pour évoquer l'urgence absolue de soutenir la recherche sous forme de plateforme de recherche outre-mer, en moyens humains pour son fonctionnement et pour que les gros investissements des dernières années, tels que ceux du FEDER. S'agissant des DROM, mais dans d'autres configurations pour les PTOM, Nouvelle-Calédonie et Polynésie française, conduisaient l'État français à un accompagnement extrêmement fort. Le problème est que le contexte national a été compliqué en 2020, pas seulement au niveau de la crise sanitaire, mais aussi avec une loi pluriannuelle de programmation de la recherche qui était lancée. Le Livre bleu outre-mer est la Trajectoire 5.0 outre-mer est toujours dans les esprits. Le plan de relance de l'outre-mer était lancé ainsi qu'un plan d'innovation dans l'outre-mer. L'Agence française de développement (AFD) débute actuellement une nouvelle mission pour accompagner l'innovation en outre-mer.

Sans autre intervention, ***le Président*** invite les administrateurs à voter à bulletin secret.

Résultat du vote						
Vote	Bulletin secret					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				35		
Nombre de voix	pour	23	contre	10	blanc	2

Sur proposition du Président de l'Université, le professeur Gilles LAJOIE est élu président du Conseil académique. Le Président l'installe en tant que président du Conseil académique pour poursuivre l'ordre du jour avec l'élection des vice-présidents du Conseil d'administration.

Point n°2 : Élection des Vice-présidents du Conseil d'administration.

a. Vice-président du Conseil d'administration en charge des affaires générales (VPCA).

Le Président propose à cette vice-présidence, la candidature du Professeur Jean-Michel Jauze qui est également administrateur au Conseil d'administration. En introduction, il est rappelé que cette vice-présidence existe dans les Statuts de l'Université de La Réunion, mais n'avait pas été pourvue sur la mandature de 2016. C'est pour cette raison qu'a été défini, en concertation avec le candidat, une lettre de mission dans laquelle trois axes sont positionnés et en donne lecture. Il cède ensuite la parole au Professeur Jean-Michel Jauze pour présenter sa candidature.

Monsieur Jauze détaille son parcours professionnel, sa motivation et ses actions phares (cf. lettre de mission).

Monsieur Ait-Aarab énonce un dossier qui lui semble important pour l'Université qui est celui de l'immobilier. Dans le climat actuel, les installations vieillissent prématurément. Or, ce volet implique un budget extrêmement important. De plus, la rénovation coûte parfois plus cher que la construction. Il cite un exemple concret, tel que les infiltrations d'eau dans les salles de cours. Il demande comment Monsieur Jauze envisage ce volet, notamment sur le plan des sommes à mobiliser.

Monsieur Jauze fait savoir qu'il démarre cette fonction et n'a pas la prétention de tout connaître. Cependant, il rappelle avoir bien engagé l'examen des dossiers Pour la pérennité des bâtiments, il indique que cela apparaît dans le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI), le plan Gros Entretien et Rénovation (GER) pour lequel il y a un budget de 3,1 millions d'euros qui a été alloué dans le cadre du CPER, le plan État-Région de 2014 à 2020. Donc, il y a déjà des sommes à mobiliser et qui ont déjà été mobilisées dans le cadre du SPSI avec un certain nombre de travaux qui sont en cours ou qui vont être en priorité entrepris avec le démarrage de 2018-2022, puis 2023-2027 avec des sommes qui correspondent à ces travaux. Il fait aussi référence aux autres travaux de rénovation, notamment un gymnase bioclimatique qui concerne le sud. Il revient sur le regroupement des activités scientifiques et technologiques dans le nord, puisqu'il y a une spécialisation de campus qui se met en place et pense aux phases 1 et 2 de la santé dans le sud. Pour finir, il indique que c'est un travail collectif et en binôme avec le Président, pour aller chercher les fonds nécessaires aux opérations.

Monsieur Parmentier demande s'il sera chargé de piloter le label européen HRS4R (démarche qualité pour les chercheurs, le recrutement, etc).

Monsieur Jauze pense que cela ne relève pas de sa lettre de mission, mais davantage de celle relevant de la recherche. Il souhaite plus de qualité dans le suivi des services. N'ayant pas été questionné à ce sujet, il profite pour préciser être actuellement sur les fonctions de doyen à l'UFR Lettres et sciences humaines. Il assure ne pas pouvoir cumuler physiquement et déontologiquement ces deux fonctions. Cela suppose qu'il laisse sa place et organisera une nouvelle élection à la faculté de lettres si sa candidature est retenue.

Madame Grondin-Perez rebondit sur ces derniers éléments. Elle conçoit que les deux charges ne puissent pas être menées de front puisqu'elles sont très lourdes. Donc, elle demande confirmation sur sa démission au poste de doyen.

Monsieur Jauze répond par l'affirmative.

Madame Grondin-Perez demande s'il le fera immédiatement, s'il est élu.

Monsieur Jauze fait savoir qu'il faut le temps nécessaire de la publicité, par exemple, pour pouvoir organiser les élections. Il ne démissionnera pas avant de les avoir organisé et se fera dans ce laps de temps.

Le Président complète ce point en disant que cela arrivera quand l'équipe présidentielle sera complètement installée dans la gouvernance actuelle. L'engagement qu'il a pris avec les personnes proposées sur ces fonctions lourdes, est celui de ne pas les mettre en difficulté. Donc, à partir de ce moment, il pourra démissionner de son poste de doyen de l'UFR Lettres et sciences humaines.

Le Président invite les administrateurs à voter à bulletin secret.

Résultat du vote						
Vote	Bulletin secret					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :			35			
Nombre de voix	pour	22	contre	10	blanc	3

Sur proposition du Président de l'Université, le professeur Jean-Michel Jauze est élu vice-président du Conseil d'administration en charge des affaires générales.

b. Vice-président du conseil d'administration en charge de la recherche et de la valorisation.

En préambule, ***Monsieur Manant*** porte à l'attention, la vice-présidence formation et vie universitaire ainsi que la vice-présidence recherche et fait savoir qu'il y a eu des épisodes malheureux sous la dernière mandature et avait assisté à la démission de Monsieur Georges

Dalleau et de Madame Geoffroy à la recherche en l'espace de deux mois, Monsieur Sélambarom à la formation et vie universitaire. Il espère que sous cette mandature, il n'y aura plus, selon ses propos, une cascade de démission au niveau des vice-présidences.

Le Président indique que c'est la raison pour laquelle le choix se porte sur la candidature de Monsieur Mavingui. En introduction, il précise que sur la mandature précédente, l'objectif a été celui d'ancrer des pôles d'excellence scientifique, d'accompagner fortement tout ce qui était ingénierie de projet et valorisation de la recherche et faire en sorte que, globalement, l'appui à la recherche puisse permettre une meilleure valorisation des travaux scientifiques. L'évaluation qui en a découlé, a été excellente et il s'agirait pour cette mandature de continuer à consolider l'activité de recherche et faire pour que les grands projets qui ont été cités, que l'Université de La Réunion soit une université de référence. Il cède la parole à Monsieur Mavingui pour la présentation de sa candidature.

Monsieur Mavingui détaille son parcours professionnel et évoque quelques actions du mandat qui pourront être menées durant ce quadriennal. Par ailleurs, étant aussi très engagé et actuellement directeur de recherche d'une unité mixte de recherche, il devra, à un moment donné, passer la main.

Monsieur Jeuffrault partage l'analyse qui a été faite par Monsieur Mavingui au sujet du territoire réunionnais. Il pense qu'à La Réunion, la force de la recherche est celle qu'elle fait en partenariat. Il lui semble important que tous les organismes de recherche présents travaillent ensemble afin de trouver le sens aigu de l'impact des recherches, pour que les atterrissages des résultats puissent trouver un écho du côté des industriels, du côté de la force publique, etc. Il cite la crise Covid-19 qui a montré tout le bien-fondé de la recherche en commun et la construction de la Task force entre l'Université, le CHU, le Cirad, etc. Il insiste en disant qu'il faut aller dans ce sens. *Nous sommes des organismes d'accueil des étudiants, et il est de notre devoir de maintenir cette force que de pouvoir accueillir tous ces étudiants, et leur montrer ce qu'on sait faire, mais surtout leur mettre le pied à l'étrier, pour qu'ils puissent trouver un sens à la fois à leur future carrière, un vrai levier pour trouver un métier, donc exprimer cette recherche qu'ils ont appris avec leur propre potentiel et leurs propres compétences.* Il émet une proposition qui est de pouvoir au cours des futurs Conseils d'administration, réserver un temps un peu plus important aux questions de recherche et pouvoir présenter ce qui est fait de façon synthétique, de manière à éclairer l'ensemble du Conseil d'administration sur cette recherche scientifique, qui est, à son sens, très diverse et très intéressante à l'île de La Réunion et qui s'exporte de mieux en mieux à l'extérieur. En effet, cela renvoi à la recherche et à l'enseignement qui est surtout le rayonnement qui est fait au niveau international. Il y a beaucoup de pays, notamment à proximité qui envient l'île de La Réunion et qui voudraient mieux travailler en partenariat. Pour conclure, il explique que cela se construit dans la durée et dans la confiance.

Monsieur Mavingui le remercie pour ces mots très encourageants. Il ajoute que ces dernières années, le Feder, au niveau régional a beaucoup apporté pour être compétitifs, grâce à des fonds qui ont été levés. Cela a aussi permis de s'inscrire dans la compétitivité internationale, autant du point de vue de la production, mais aussi de la formation des étudiants à la recherche et par la recherche.

Madame Marimoutou questionne sur le rattachement de Monsieur Mavingui et demande s'il est à 100 % à La Réunion puisque ce poste est très prenant avec en plus la recherche.

Monsieur Mavingui répond être à 100 % à La Réunion et être affecté à l'UMR PIMIT depuis 2015 et n'a plus aucune activité en métropole. Il est donc totalement ancré sur le territoire réunionnais.

Mohamed Ait-Aarab demande une précision sur la notion d'ancrage sociétal. Il fait part de son impression avec la crise sanitaire sur le fait que la recherche est essentiellement les sciences dures et beaucoup de fonds vont dans ce sens. Il espère que derrière cet ancrage sociétal, il y a aussi toute la partie Sciences humaines et sociales pour aussi comprendre les sociétés dans lesquelles nous vivons, comprendre l'environnement humain et géographique.

Monsieur Mavingui indique qu'à son sens, la science part de l'environnement jusqu'à l'humain, en passant par les sciences dites « molles », mais intègre l'humanité ainsi que les sciences dures, c'est un continuant. De son expérience personnelle, il y a un concept très partagé avec le Cirad, qui s'appelle « Une Seule Santé » dans le domaine de la santé. « Une Seule Santé » intègre le volet de sciences humaines et sociales jusqu'à la clinique, en passant par le translationnel et le fondamental et intègre le droit, l'économie de la science dans l'ensemble de ces éléments, à son sens.

Monsieur Mehoumoud Issop revient sur le questionnement de Monsieur Ait-Aarab pour lequel une certaine réponse a été apportée sur la partie Sciences humaines et sociales. Il évoque l'existence d'un projet provenant de la profession de foi du Président sur la construction de la Maison de Sciences de l'Océan Indien. Il demande son positionnement sur ce projet.

Monsieur Mavingui répond y être favorable d'autant plus qu'il a participé aux discussions lors des Conseils de directeurs de composante. Cela fait partie, à son avis, des dossiers qui seront soutenus, puisque ce sont les orientations de l'équipe présidentielle précédente avec une certaine continuité dans ce domaine. Il pense que cela a fait ses preuves au niveau national qui peut être transcrit à La Réunion. Il déclare soutenir ce projet, s'il est maintenu. Ces décisions proviendront non seulement de la présidence, mais aussi des discussions qui vont se poursuivre sur ce volet.

Le Président invite les administrateurs à voter à bulletin secret.

Bulletin secret						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				35		
Nombre de voix	pour	23	contre	9	blanc	3

Sur proposition du Président de l'Université, Monsieur Patrick Mavingui est élu vice-président du conseil d'administration en charge de la recherche et de la valorisation.

c. Vice-présidente du conseil d'administration en charge de la formation et de la vie universitaire.
(rapporteur : Le Président).

Le Président propose de reconduire la candidature de Madame Marceline Ducrocq-Grondin à la fonction de vice-présidente du Conseil d'administration en charge de la formation et de la vie universitaire qui est une fonction extrêmement importante au sein de l'établissement. Il synthétise la lettre de mission avec un focus sur la mise en œuvre de la nouvelle offre de formation sur la mandature 2021-2025 (cf. document transmis). Il cède la parole à Madame Ducrocq-Grondin pour se présenter.

Madame Ducrocq-Grondin détaille son parcours professionnel et ses motivations.

Monsieur Manant reconnait sur cette délégation de nombreux chantiers. Il relate que pendant les vacances, certains étudiants se plaignent des modalités d'inscription par rapport aux Unités d'Enseignements d'Ouverture (UEO). Ils ont encore des difficultés soit à en trouver, soit à pouvoir s'inscrire. De plus, il pense aux processus d'universitarisation des formations sanitaires et sociales, telles que les formations de kinésithérapie, soins infirmiers, maïeutiques, etc. Un décret leur a donné le droit de vote récemment. Il espère qu'ils auront la pleine possession de leurs droits dans le domaine universitaire, c'est-à-dire l'accès au SCD, aux activités sportives, aux restaurants universitaires, etc. Enfin, il évoque les étudiants en santé qui ont dû se mobiliser durant cette crise Covid et pour certains ont été au front face à la maladie. Il propose d'étendre les parcours adaptés sur d'autres domaines de formation par rapport à l'existant.

Madame Ducrocq-Grondin affirme avoir un cadre national qui organise la délivrance du grade de licence ou de master. Il s'agit de respecter ce cadre réglementaire en ce qui concerne l'accueil et l'accompagnement du parcours de formation des étudiants et s'inscrire dans le cadre d'une politique d'amélioration en continu de la qualité. En effet, c'est la problématique qu'ont les services de l'Université de La Réunion depuis la mise en œuvre de la NOF la rentrée dernière. Comme évoqué, il y a des situations qui sont relativement difficiles pour les étudiants qui peuvent être amplifiées par un contexte sanitaire dégradé. Il s'agit de participer à la lutte contre la précarité de la vie étudiante et mieux accompagner les étudiants sur le chemin de la réussite, de renforcer les dispositifs d'accompagnement pédagogique, les parcours adaptés, au dispositif « oui si », à la mise en place du contrat pédagogique pour la réussite étudiante. Comme lors de la dernière mandature, elle fait savoir que l'étudiant est placé au centre des projets et précise que la réflexion se fait toujours en lien avec lui.

Monsieur Ait-Aarab revient sur le point concernant les dispositifs d'accompagnement pédagogique à la réussite. Il trouve que dans cette université, il y a un outil qui pourrait servir de manière plus efficace, mais qui est en train de dépérir au sein de la Faculté des lettres et sciences humaines, qui est le département technique d'expression. Toutes les composantes et nombre de départements se plaignent du niveau de plus en plus faible des étudiants de L1 dans ce domaine. Or, dans certaines universités, notamment Lille 3, il y a un département transversal doté en moyens humains, aussi bien en enseignants-chercheurs qu'en enseignants, qui interviennent, à la demande des départements concernés. *Est-ce que cela ne pourrait pas être un outil de plus à la batterie qui est listée dans la lettre de mandat pour permettre cette réussite ?*

Madame Ducrocq-Grondin explique que dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle offre de formations, une première pierre a été posé avec le bloc enseignements transversaux, où est encouragée cette transdisciplinarité entre les différentes composantes de formations. Il y a des enseignants-chercheurs de différentes composantes qui viennent enrichir notamment le catalogue des UEO avec un enseignement centré étudiants dans ce cadre. Il s'agirait en effet, de mobiliser les compétences pour être dans l'excellence de la compétence, en la trouvant là où elles se trouvent, dans tel département, dans telle composante de formations de l'Université de La Réunion. Elle pense également à l'INSPE, par exemple, où il y a des spécialistes de la pédagogie qui pourraient également s'investir. Il y a eu des discussions avec la composante, sur tout ce qui est développement de l'approche par compétence et l'évaluation à proprement parler de la compétence.

Le Président dit que cette vice-présidence travaillera en étroite liaison avec la vice-présidence étudiante. C'est une dimension qui est extrêmement forte de la vie étudiante et de campus. La vice-présidence étudiante sera désignée dans des délais relativement brefs.

Le Président invite les administrateurs à voter à bulletin secret.

Résultat du vote						
Vote	Bulletin secret					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				35		
Nombre de voix	pour	22	contre	11	blanc	2

Sur proposition du Président de l'Université, madame Marceline Ducrocq-Grondin est élue vice-présidente du conseil d'administration en charge de la formation et de la vie universitaire.

Point n°3 : Élection des Vice-présidents délégués.

a. Vice-présidente déléguée en charge de l'Europe, de l'international et de la coopération régionale.

Le Président indique qu'il y aura une série de cinq vice-présidences. Conjointement avec le président du Conseil académique, la candidature de madame Anne-Françoise Zattara est proposée, qui est une reconduction avec une révision du périmètre, puisqu'il y eu un travail

important fait sur l'Europe et l'international ainsi que la coopération régionale qui ont été complétés par toute une dimension sur l'Europe. Le travail fait sur la mandature précédente a été de faire connaître l'Université, d'augmenter les programmes d'échanges, intégrer les différents réseaux, augmenter les moyens. Il va s'agir sur cette mandature de consolider l'existant avec un projet phare qui est de participer au projet d'université européenne. Il cède la parole à Madame Zattara pour présenter sa candidature.

Madame Zattara expose les raisons de sa candidature, sa trajectoire professionnelle et des éléments de réflexion sur ce champ.

Monsieur Manant évoque depuis le 1er janvier 2021, la situation au Royaume-Uni qui est sorti de l'Union européenne. Il demande s'il y a des réflexions sur les partenariats car, à son sens, en dehors du Royaume-Uni, il retient deux options possibles de pays anglophones qui sont la République d'Irlande et Malte pour notamment les étudiants de l'UFR lettres, sciences humaines, et celle de la filière « anglais ». Il demande s'il y a d'autres pistes.

Madame Zattara fait savoir qu'il y a eu des négociations avec les différents partenaires et dans le cadre du programme Erasmus+, il y aura la possibilité de reporter les mobilités vers le Royaume-Uni car les échanges continueront à être sécurisés jusqu'en 2023. Au-delà de 2023, le problème va se poser. Le Royaume-Uni a déjà réfléchi à la question et il est en train de mettre un programme en place appelé « Turing » qui sera l'équivalent d'un Erasmus, auquel le Royaume-Uni va abonder pour le démarrage dès 2022. Ensuite, la Direction des relations internationales a travaillé depuis deux ans sur cette sortie et un contact a été pris avec un certain nombre d'établissements, comme évoqué en Irlande et à Malte. D'autres programmes peuvent prendre le relais, le programme « AISEP » avec l'Australie et l'Afrique du Sud, ainsi que tous les pays du Nord, où il y a une offre en anglais.

Monsieur Ait-Aarab souhaite savoir ce que signifie les campus satellites dans la zone Océan Indien. S'agit-il des relations plus étroites avec des départements à proximité, tel que le CUFR de Dembeni à Mayotte qui subit les contrecoups de la situation sanitaire et sociale ? Est-ce que cela veut dire renforcer les liens avec le CUFR ? Puis, l'Université de La Réunion ambitionne de se positionner sur l'axe Afrique-Asie et il y a des pays à proximité, tels que Maurice, le Maroc qui sont déjà très actifs pour attirer les étudiants africains. Le Maroc, pays arabophone, mais aussi francophone, de par l'histoire, attire les étudiants africains qui sont confrontés à des délivrances de visa de plus en plus complexes et difficiles. La conséquence sur l'exemple du Maroc, c'est qu'à partir des années 60, l'Académie de Bordeaux était la destination unique des étudiants marocains, que ce soit pour le deuxième cycle ou troisième cycle. Ils ne viennent plus car obtenir un visa d'étudiant est une démarche qui reste compliquée. Par conséquent, ils vont au Canada, aux États-Unis, en Australie. Il demande s'il y a des possibilités de négociation avec le ministère des Affaires étrangères, les ambassades pour éviter que les étudiants arrivent au mois de décembre en ayant perdu un semestre, parce qu'il a fallu faire face à toutes sortes « d'embûches administratives ».

Madame Zattara répond, tout d'abord, sur les campus satellites dans la zone Océan Indien, pour lesquelles, il y a aujourd'hui de nombreux leviers. Elle fait référence notamment à l'appel à éviter sur les partenariats des États africains qui encouragent la construction de ce qui pourrait être appelé des campus « offshore ». Ce qui correspond à ces campus satellites qui existeraient, et pourrait être appelé des antennes. Elle précise que le terme « d'antenne » qui signifie que ce sont les diplômes qui serait délivrés dans un autre établissement en tant que diplôme délocalisé. L'idée de campus est de travailler sur une offre de formation conjointe avec un ou plusieurs établissements de pays avoisinants. C'est le cas, par exemple, à Madagascar et un essai est en cours avec l'université de Diego. C'est ce qui est fait déjà avec l'université des Mascareignes à Maurice, avec également, pour certains diplômes, l'université des Seychelles et l'université des Comores. L'idée est de travailler dans des secteurs qui sont porteurs pour la zone Océan Indien. Elle cite en exemple, l'énergie, la santé, ou encore, dans certains domaines, l'agriculture. Mais cela suppose de pouvoir travailler avec l'établissement concerné, soit de façon isolée, soit en *consortium* avec d'autres établissements français. Cela est aujourd'hui clairement encouragé, à la fois par le ministère des Affaires étrangères, mais également par le MESRI. Puis, concernant

les liens avec le CUFR, elle fait savoir que Mayotte, aujourd'hui, ne se situe pas dans son champ, étant un département français et n'est pas considéré comme faisant partie de l'international. Toutefois, il y a le biais d'alliances au sein des réseaux pour lesquelles des projets sont communs avec le CUFR, notamment, de développer la fameuse université de l'Océan Indien en travaillant sur une coopération très forte entre Mayotte et La Réunion. Enfin, sur la question de redessiner les flux et sur les problèmes de visa, elle indique qu'aujourd'hui il existe des liens forts avec de nombreuses ambassades de la zone, de façon à pouvoir essayer d'accélérer la procédure de délivrance des visas. Mais au-delà de permettre aux étudiants de rallier le territoire réunionnais compte tenu de la crise Covid, un travail a été fait sur la mise en place de vols spéciaux avec les ambassades, pour faire venir les étudiants. Il y a eu un décalage dans le temps, pour La Réunion mais aussi pour d'autres établissements, au niveau métropolitain. Ce travail se fait surtout avec la préfecture y compris pour les étudiants sur place pour lesquels il faut renouveler les titres de séjour pour pouvoir rentrer chez eux. A chaque fois, il a fallu essayer de trouver des solutions, ce qu'elle considère comme un travail quasi quotidien.

Monsieur Ait-Aarab revient sur la question des visas et de l'arrivée tardive des étudiants qui dépasse le cadre de la crise Covid. Il fait savoir que cela fait des années que cela dure, puisqu'il y a eu une crainte des autorités françaises qui voient en tout étudiant un futur clandestin qui va s'installer sur le territoire français. Il trouve cela absolument intolérable, selon ses propos.

Madame Zattara rejoint son avis, mais dit que cela dépend des pays qui peuvent être clairement identifier. Elle précise que la crise Covid a accéléré ce phénomène déjà connu. Le plan, Bienvenue en France a été voté pour permettre notamment de faciliter la dématérialisation des visas, pour la création de formalités simplifiées pour tout ce qui est passeport talent. Mais cela doit se mettre en place. Il y a une vraie volonté qui a été affichée et des actions ont été menées. Elle termine en disant que cela dépasse le seul périmètre de l'Université, mais assure que le travail est fait régulièrement avec les partenaires.

Madame Aboubacar Ben-Vitry apporte une précision au sujet des visas des étudiants qui est un sujet qui revient souvent, que ce soit en termes de développement économique, de recherches ou pour les étudiants. Le fait de partir ailleurs, relève de la coopération régionale dans les pays de la zone. Mais la réciprocité des échanges n'est pas toujours possible et reconnait que c'est un vrai problème. Elle fait savoir qu'en matière de coopération, l'Université de La Réunion n'a pas à en rougir, car, à son sens, cela fonctionne et peut être servi comme modèle, qui est celle de l'implication de l'Université au sein de la zone Océan Indien. Elle cite l'Afrique du Sud, et en tant que vice-présidente déléguée à la coopération et ayant présidé la Commission de coopération internationale pendant quelques années. Puis, elle revient sur la problématique des visas, et fait savoir qu'il s'agit d'une compétence régalienne, et que malheureusement, malgré les moyens engagés, il n'y a pas de maîtrise à ces questions. Elle pense que l'Université se trouve dans le même cas que la région Réunion, qui se bat et essaie encore. Elle conseille de garder toujours en mémoire qu'il y a le législateur qui fixe des choses, il y a des compétences de chacun et des compétences qui sont purement régaliennes, qui ne sont pas du tout en phase.

Le Président invite les administrateurs à voter à bulletin secret.

Résultat du vote						
Vote	Bulletin secret					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				35		
Nombre de voix	pour	21	contre	12	blanc	2

Sur proposition conjointe du président du Conseil académique et du Président d'Université, madame Anne-Françoise Zattara-Gros est élue vice-présidente déléguée en charge de l'Europe, de l'international et de la coopération régionale.

b. Vice-présidence déléguée en charge des usages et du développement du numérique,

Conjointement avec le président du Conseil académique, le Président de l'Université propose la candidature de monsieur Olivier Sébastien à la vice-présidence déléguée en charge des usages et du développement du numérique qui existait dans le mandat précédent. En introduction, il indique que le travail qui a été mené a été celui de développer des systèmes d'information, de renforcer les infrastructures informatiques et de faire en sorte d'irriguer la pédagogie avec le numérique, l'évolution vers l'université numérique en région. Cette démarche qui a été engagée s'est trouvée confortée par la crise sanitaire et a permis l'établissement de basculer en dématérialisation. Il cède la parole à Monsieur Sébastien.

Monsieur Sébastien présente son parcours professionnel, les actions menées sur la précédente mandature et les perspectives à venir.

Monsieur Manant espère que Monsieur Sébastien sera dans un souci perpétuel d'améliorer les réseaux que les étudiants utilisent pour se connecter, à savoir « Kampus » et « eduroam ». Il espère qu'au fil des années, cela va continuer car la fracture numérique peut être préjudiciable pour certains étudiants. Ensuite, il aborde un sujet qui n'a pas pu être évoqué lors du Conseil d'administration de l'ancienne mandature le 11 décembre 2020 et demande par rapport à l'Université numérique de la Réunion si cela s'inscrit dans le cadre de l'Université numérique au niveau national ? *Est-ce qu'il y aura du contenu, dans l'Université numérique de la Réunion, des grandes universités numériques par thématique ?* En exemple, il cite l'AUNEGE pour l'AES ; pour le droit, l'UNJF ; pour les Lettres, sciences humaines, l'UOH ; pour la santé, le sport, l'UNESS ; pour les Sciences, UNIT ; IUT en ligne, etc. *Est-ce que c'est une déclinaison au niveau local de l'Université numérique nationale ?*

Monsieur Sébastien fait remarquer que l'Université de la Réunion fait partie du réseau des UNR depuis 2003. Et à ce titre, elle est membre de toutes les universités numériques thématiques. Donc, l'établissement a déjà accès aux ressources évoquées en amont et cela depuis très longtemps. Il profite pour remercier et saluer les prédécesseurs qui ont beaucoup œuvré pour pouvoir donner ce confort. L'Université numérique, c'est l'Université de La Réunion qui vise à accomplir ses missions de service public auprès de publics qui ne pourraient pas physiquement venir sur les campus. Cela signifie utiliser les fameuses ressources de qualité au sein du réseau. Il est aussi souhaité de proposer des offres à partir de toute cette manne de ressources, qui soient faites sur mesure pour le public de l'Université de La Réunion.

Monsieur Rivière interroge sur l'infrastructure. Il constate l'effort qui a été fait sur la Wi-Fi, le stockage, la mise en place de la technologie, etc. Mais il relève l'importance de faire aussi en sorte d'entretenir l'existant. Aujourd'hui, dans des bâtiments, les câblages sont anciens même s'il y a la mise en place des bornes Wi-Fi à 10 gigas. Quid du câble qui ne laisse passer qu'un giga ? cela ne fonctionnera pas. Il pense que, tôt ou tard, cela posera beaucoup de problèmes, car il y aura des technologies modernes, mais pas le câblage et le réseau physique suffisant qui pourra encaisser ces technologies.

Monsieur Sébastien relève ce point très important. Sur la mandature précédente, cela a été pris en compte. C'est pour cette raison que dès le début des travaux, il a été constaté qu'ils étaient vraiment colossaux si le souhait été de faire que de la rénovation réseau. C'est pour cela qu'ils ont été intégrés au SPSI pour faire partie de la réhabilitation globale de l'établissement. C'est beaucoup plus facile de traiter le problème dans ce contexte plutôt que de le faire séparément. Il assure que c'est pris en compte et que le souhait est de l'étendre à plus de bâtiments, par exemple.

Madame Grondin-Perez demande des précisions sur la référence à l'intelligence artificielle et demande de développer ce point.

Monsieur Sébastien explique que le terme "intelligence artificielle" est utilisé pour beaucoup de choses, notamment des choses qui ne le sont pas. L'idée, ce serait justement de prendre des briques d'intelligence artificielle, telle qu'elle est définie par la recherche, au service des missions institutionnelles. En exemple, il évoque la réussite des étudiants. En échangeant avec d'autres partenaires, au niveau national, pour utiliser des techniques de l'intelligence artificielle pour

analyser les logs, les learning analytics, qui sont les traces numériques, notamment, qui peut être laissé sur la plateforme Moodle ; ainsi, pour pouvoir proposer des remédiations, identifier largement en amont, par exemple, des situations qui peuvent être problématiques, voire mener à des échecs, c'est de proposer pour les étudiants, des solutions de façon automatisée ou sous le contrôle de l'enseignant qui aura un tableau de bord lui permettant de savoir par exemple : « attention, pour cette notion, il va falloir l'expliquer différemment. Ou alors, proposer une co-modalité pour résoudre cette difficulté ». C'est quelque chose dans lequel toutes les universités se lancent.

Sans autre question, ***le Président*** invite les administrateurs à voter à bulletin secret.

Résultat du vote						
Vote	Bulletin secret					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :			35			
Nombre de voix	pour	23	contre	9	blanc	3

Suite à la proposition conjointe du président du Conseil académique et du Président de l'Université, Monsieur Sébastien est élu vice-président délégué en charge des usages et du développement du numérique.

c. Vice-présidence déléguée en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle.

Conjointement avec le président du Conseil académique, le Président de l'Université propose la candidature de madame Katia Angué à la vice-présidence déléguée en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle. Dans la mandature précédente, a été expérimenté la vice-présidence formation universitaire qui englobait également la partie orientation insertion professionnelle. A l'appui des résultats attendus et de la charge de travail pour scinder les éléments, à l'heure où il y a des réformes qui arrivent, comme par exemple celle du baccalauréat de la transition lycée-université, l'aide à l'insertion professionnelle, mais aussi l'observation de l'insertion professionnelle, pour faire en sorte que, globalement, les indicateurs soient à l'appui de l'ensemble des décisions pour l'évaluation et l'évolution des formations. Il cède la parole à madame Angué pour présenter sa candidature à cette fonction.

Madame Angué présente son parcours et sa trajectoire.

Monsieur Manant indique qu'il faut continuer à assurer les places au niveau de ParcourSup et de l'entrée du master 1 *via* la plateforme « Trouver mon master ». Concernant l'insertion professionnelle, il évoque que lors du CA du 11 décembre 2020 en distanciel, monsieur Lajoie avait sorti des graphiques, où il expliquait qu'il y a de plus en plus de Réunionnais entre 1990 et 2016 ou 2018, lui semble-t-il, qui atteignent des emplois à responsabilités. Il demande si à leur échelle, 'il y aura une contribution afin de favoriser la régionalisation de l'emploi. Pour finir, il fait savoir qu'il y a 60 % de chômage chez les jeunes de moins de 25 ans.

Madame Angué dit que les missions premières de la Direction de l'Orientation et des Formations pour l'Insertion Professionnelle (DOFIP) sont d'accompagner les jeunes, tant en matière d'orientation et d'insertion professionnelle, et *a fortiori*, dans le bassin et dans le territoire réunionnais. Elle relève qu'il faut aussi les sensibiliser pour, parfois les inciter à la mobilité et à se déplacer hors de la zone pour trouver un premier emploi. Elle déclare ne pas avoir ce jour les chiffres exacts pour pouvoir évoquer précisément l'insertion professionnelle des jeunes sur un premier emploi sur le territoire, mais l'établissement essaie d'améliorer à la fois le suivi de cohorte, le suivi des étudiants qui sortent de leur parcours d'études et améliorer la significativité des enquêtes conduites en interne, dans le cadre de l'Observatoire de l'Insertion Professionnelle (OIP) qui a été institué par les instances lors de la dernière mandature, conformément à ce que réclamait la loi ORE visant à améliorer les connaissances de l'insertion professionnelle.

Le président du Conseil académique indique à Monsieur Manant qu'il s'agit d'une étude de l'Insee qui a été co-signée avec le Conseil de la culture montrant ce que l'Insee a appelé "l'exception réunionnaise", avec un suivi de cohorte sur une quinzaine d'années. Cela démontre la nature de cette exception réunionnaise, que les natifs de La Réunion sont de plus en plus dans des positions d'emploi de cadres, dans les trois fonctions publiques, mais également dans le privé. Il le renvoie au site de l'Insee pour avoir en ligne cette étude qui montre qu'à La Réunion, l'ascenseur social fonctionne bien.

Madame Grondin-Perez rebondit sur ce que vient de dire le président du Conseil académique. Elle évoque une étude qui a été menée par le Ministère qui donne notamment les niveaux de rémunération des étudiants en fonction des niveaux d'études. Pour La Réunion, force est de constater que ces jeunes qui sortent diplômés se voient proposer des niveaux de salaires qui sont souvent bien inférieurs à ce qu'ils sont au niveau national. Au-delà de l'insertion professionnelle, il y a aussi un autre aspect qu'elle estime devoir considérer qui est la reconnaissance des diplômes. Quand un étudiant sort à bac +5, il faudrait qu'il puisse prétendre à un salaire qui correspond effectivement à un salaire de cadre. Il y a un véritable travail à mener auprès de la communauté, de la société économique pour, en quelque sorte, vanter les diplômes et faire en sorte que les étudiants puissent être, comme au niveau national, sur des salaires intéressants, en fonction de leur niveau d'études. Elle demande s'il y a eu une projection des actions pour accomplir ces missions.

Madame Angué rejoint cette observation qui pointe la problématique de la rémunération qui est effectivement particulière à La Réunion. S'agissant du champ de l'insertion professionnelle, au sens strict, même si la thématique est liée, elle pense qu'il faut essayer de mieux comprendre les difficultés qui sont rencontrées par les jeunes au moment de rechercher un premier emploi et essayer d'analyser dans quelle mesure, celui-ci est en adéquation avec le diplôme qu'ils ont validé au cours de leur formation. A son sens, ce problème de rémunération est aussi lié à un problème de difficulté d'adéquation entre le diplôme obtenu et l'emploi sur lequel ils sont recrutés. Il faut affiner l'analyse pour comprendre les raisons pour lesquelles les salaires proposés aux jeunes pourraient être inférieurs à ce qui se fait en métropole.

Sans autre question, ***le Président*** invite les administrateurs à voter à bulletin secret.

<table>
<tr><th colspan="7">Résultat du vote</th></tr>
<tr><td>Vote</td><td colspan="6">Bulletin secret</td></tr>
<tr><td colspan="4">Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :</td><td colspan="3">35</td></tr>
<tr><td>Nombre de voix</td><td>pour</td><td>22</td><td>contre</td><td>10</td><td>blanc</td><td>3</td></tr>
</table>

Sur proposition conjointe du président du Conseil académique et du Président de l'Université, Madame Katia Angué est élue vice-présidente déléguée en charge de l'orientation et de l'insertion professionnelle.

d. Vice-présidence déléguée en charge de l'égalité femme-homme et du handicap (rapporteur : Président)

Conjointement avec le président du Conseil académique, le Président de l'Université propose la candidature de madame Patricia Ducret à la vice-présidence déléguée en charge de l'égalité femme-homme et du handicap. Madame Ducret avait pris en charge la vice-présidence Égalité femme-homme et prévention des discriminations dans le cadre de la mandature 2016-2020. Pour la nouvelle mandature, il est proposé dans la lettre de mission d'intégrer la dimension du handicap et celle de l'égalité pour lequel, il reste encore beaucoup de choses à faire, puisque sur l'égalité professionnelle, il est constaté que les femmes ont plus de mal à accéder aux postes à responsabilité et ceux les plus hauts gradés. Il y a aussi une dimension sur la mixité qu'il considère important pour que dans les filières, notamment celles scientifiques puissent progresser. Enfin, la dimension du handicap nécessite une prise en charge à la hauteur, c'est la

raison pour laquelle il a été souhaité que ce terme apparaisse dans l'intitulé de cette vice-présidence.

Madame Ducret expose son parcours professionnel et les actions qui ont été menées sur la précédente mandature.

Monsieur Manant explique avoir formulé une proposition lors du Conseil d'administration du 11 décembre 2020. Il avait appelé à ce qu'il y ait un rapprochement avec la Fédération Étudiante pour une Dynamique Étude et Emploi avec un Handicap (FÉDÉEH), mais FÉDÉ 100 % Handinamique. Cette fédération travaille avec plus de 30 établissements d'enseignement supérieur, notamment avec des fédérations étudiantes. Elle est membre associé, par exemple, de la FAGE, la première organisation étudiante, mais travaille également avec les fédérations des filières en santé, la (NEMF) pour la médecine, FENEK kiné, ergothérapie etc. Il propose de se saisir de cette opportunité, puisque c'est une structure au niveau national qui aide les étudiants avec handicap à l'entrée à l'université jusqu'à la sortie en insertion professionnelle. Donc, s'ils le font sur le territoire hexagonal, il demande pourquoi ne pas le faire en outremer.

Madame Ducret précise que dans le cadre de la convention qui sera signée pour les personnels porteurs de handicap, il est prévu à ce titre de recruter notamment des apprentis, donc parmi eux, il est espéré de trouver dans le vivier étudiant ceux qui deviendront futurs personnels de l'Université à travers l'apprentissage. Cet apprentissage sera par exemple en M1, en M2, et aussi dans le cadre des doctorants. C'est l'objet de la rencontre qu'elle a eue au ministère l'année dernière, en mars, avant le dialogue contractuel, il y a donc cette opportunité. Donc, l'établissement devrait pouvoir effectivement travailler, de concert sur cette question. Elle se dit ouverte à cette remarque pour pouvoir examiner cette association évoquée afin de travailler de concert, notamment dans les cadres de la convention en cours de préparation pour mars 2021.

Monsieur Ait-Aarab demande une précision sur la lettre de mandat. Il est question d'une nouvelle action phare qui contribuera à faire de l'Université de La Réunion, « Université inclusive ». *Quelle est cette action phare ?* Puis, sur tout ce qui est handicap, le département joue un rôle important. Quels sont les liens existants ou à venir avec la MDPH, la CDAPH qui pourraient faire en sorte que l'Université soit un petit peu plus en pointe sur tout ce qui relève du handicap ?

Madame Ducret répond, tout d'abord, sur la question qui concerne le lien avec la MDPH. Elle indique avoir été confrontée à ces questions et mesure combien les personnels vont se heurter aux mêmes problèmes dans le cadre de la convention handicap qui va être signée qui sera l'objet du service qui vient d'être créé. Le but de ce service est de travailler en lien direct avec la Direction des ressources humaines puisque les personnels porteurs de handicap vont être encouragés à créer un dossier dans le cadre de la MDPH pour pouvoir obtenir plus aisément un certain nombre de droits en tant que personnels porteurs de handicap. Cette démarche est souvent longue, mais va être une nécessité. Quant à l'inclusion, elle peut se décliner de différentes manières. Il y a un travail en collaboration avec Monsieur Reynaud qui est le référent numérique qui donne beaucoup de pistes. Elle pense que cela interpelle tout un chacun, puisqu'il y a de nombreux éléments qui ne sont pas maîtrisés et sur lesquels, il y a des alertes. En exemple, pour la future convention qui sera présentée au ministère fin mars, elle a appris que ce dossier est fait sous deux formes, c'est-à-dire la forme « justifiée » que tout le monde connaît en bureautique, mais également « non justifiée » pour que les personnels ou les étudiants porteurs de handicap puissent avoir connaissance du dossier. Ce sera sans doute la première université à innover, car après avoir échangé avec la personne représentant le ministère, il s'avère que le dossier n'avait jamais été présenté sous cette forme.

Monsieur Ait-Aarab demande si l'action phare dont il est question dans la lettre mandat est la signature de la convention.

Madame Ducret acquiesce, puisque comme le président du Conseil académique a dû indiquer l'établissement devra mettre en place un schéma pluriannuel concernant le handicap qui est imposé par le ministère, donc poursuivre la volonté du législateur. Il lui paraît important d'avancer sur ce terrain et très peu d'universités qui ont signé cette convention. Beaucoup plus au niveau

de La Réunion, notamment des établissements publics comme le CHU ou autres. Mais l'Université de La Réunion se placera quand même parmi les quatre voire cinq premières universités à signer une convention de ce type.

Le Président complète les propos en disant qu'il ne s'agit pas d'une convention « classique ». Celle-ci passe par le crible d'un certain nombre d'instances y compris des instances nationales, avec une sélectivité très forte qui va permettre de décliner au sein de l'établissement des moyens dédiés, des actions identifiées dans le champ du handicap. Ce qu'évoquait Madame Ducret sur ce qui s'appelle l'accessibilité numérique est de permettre, par exemple, à des non-voyants d'être en capacité de lire le site Internet de l'Université de La Réunion, par exemple. Donc, cela représente un certain nombre d'outils qui sont mis à disposition à travers cette convention et qui vont permettre aux porteurs de handicap de mieux être intégrés dans l'environnement universitaire.

Madame Ducret souligne que ses fonctions ont été prises en décembre 2019, il y a donc un décalage de trois mois à cause de la période Covid, puisqu'il ne pouvait pas y avoir un diagnostic dans l'Université. Ce diagnostic a été conduit entre la mi-septembre et début octobre, puis les conclusions ont été renvoyées à la Direction des ressources humaines avant les vacances de Noël au ministère qui a déjà répondu. L'établissement est en négociation pour monter le dossier de façon à répondre aux critères indiqués par le Président pour la signature de cette convention.

Monsieur Parmentier sollicite un avis sur un point. L'une des grandes orientations de ce champ de compétence est de transmettre la culture de l'égalité, notamment femme-homme. Quand il regarde l'équipe présidentielle proposée par le Président, qui a été élue ce jour, il voit qu'au sein des quatre plus hauts postes élus et les cite : Président de l'Université, le président du Conseil académique, le VPCA, le VPRV, soit trois hommes et la VPFVU, soit une femme. *Est-ce que vous ne craignez pas que ce soit un mauvais signal envoyé à la communauté qui soit en opposition avec la transmission de la culture de l'égalité ?*

Le Président ne considère pas qu'au sein de l'équipe présidentielle, qu'il y ait une verticalité. Il n'y a pas une hiérarchie entre les présidents, si ce n'est celle des textes. Dans le fonctionnement actuel, il n'y a pas de hiérarchie entre les présidents, les vice-présidents du conseil d'administration, les vice-présidents délégués, les éléments ne se voient pas comme cela, à son sens. La parité s'inscrit globalement dans l'équipe, sachant que les textes sont respectés avec une logique qui consiste avant tout à se baser sur les compétences des fonctions à responsabilités. A partir du moment où, il y a les compétences et que la parité peut être réalisée, cela se fait.

Madame Ducret indique ne pas raisonner en comptant précisément quatre hommes, quatre femmes. Il lui paraît important d'avoir dans cette équipe un bon nombre de représentation féminine dans le cadre des vice-présidences. A son sens, le travail se fait de concert et n'a pas l'impression qu'il y ait une hiérarchie, entre les uns et les autres. Elle fait savoir qu'il n'arrive pas toujours nécessairement dans une institution à avoir la parité idéale. Elle pense qu'il est déjà important que les femmes soient représentées en nombre suffisant. Pour sa part, les choses à formuler en tant que femmes peuvent être dites aisément au Président de l'Université ou au président du Conseil académique sans difficulté.

Le Président du Conseil académique rebondit sur les propos tenus pour confirmer avec force que la lecture de monsieur Parmentier n'est pas celle des Présidents. Il n'y a aucune vision hiérarchique pyramidale. Il reconnait qu'il y a effectivement une concentration de pouvoirs dans les mains d'un président et qu'il n'y en a pas deux. Il y a un président du Conseil académique, des vice-présidents, mais il y a un seul président qui est seul responsable de l'ensemble des personnels et qui doit rendre compte, le cas échéant, au pénal de problème de sécurité. C'est lui qui assume l'ensemble de ses lourdes responsabilités. Il confirme qu'il n'y a strictement aucun lien hiérarchique au sein d'une équipe.

Madame Grondin-Perez rebondit sur la question des femmes. Elle trouve que le discours est extrêmement discutable. Elle entend qu'au sein de l'équipe, le fonctionnement se fait sans

hiérarchie, mais elle évoque la situation des femmes qui dépose un dossier de qualification ou autre auprès du CNU pour avoir une promotion, être vice-président élu par le Conseil d'administration ou vice-président délégué, ce n'est pas la même chose, à son sens. Il y a un moment où il y a un ressenti, un fonctionnement, mais il y a aussi des faits. Elle indique que le Président l'a souligné : dans l'établissement, il y a très peu de femmes, par exemple, professeures et pour ce faire, il faut construire un dossier fourni qui soit validé par des instances nationales. Elle fait remarquer qu'une vice-présidence déléguée, ce n'est pas une vice-présidence.

Le Président pense que c'est une perception qui est sur un niveau différent, celle du grand public ou du CNU. Il propose de procéder au vote à bulletin secret.

Résultat du vote						
Vote	Bulletin secret					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :			35			
Nombre de voix	pour	22	contre	10	blanc	3

Sur proposition du président du Conseil académique et du Président de l'Université, Madame Patricia Ducret est élue vice-présidente déléguée en charge de l'égalité femme-homme et de handicap.

e. Vice-présidence déléguée en charge des conditions et de la qualité de vie au travail.

Conjointement avec le président du Conseil académique, le Président de l'Université propose la candidature de monsieur Chane-To qui est un personnel BIATSS à la vice-présidence déléguée en charge des conditions et de la qualité de vie au travail. Cette mission avait été prise en charge par Monsieur Chane-To dans le cadre de la mandature 2016-2020 par le portage d'une charge de mission.

Monsieur Chane-To présente son parcours professionnel, les actions menées en qualité de Chargé de mission sur le champ de la qualité et des conditions de vie au travail et les actions à venir.

Monsieur Manant réagit sur l'environnement et remémore deux épisodes qu'il considère d'assez malheureux concernant deux composantes de l'Université. La première était la campagne de déstabilisation contre l'IAE, notamment dans La Presse. Il indique ne pas avoir vu de personne ou très peu les soutenir. Ensuite, il fait aussi référence à la souffrance au travail au sein de l'ESIROI et l'IAE et d'un manque de soutien. Il souhaite savoir qu'est-ce qui sera fait pour prévenir ce genre d'incident. Puis, si des accidents devaient encore avoir lieu au sein des composantes, comment seront-ils gérés ?

Monsieur Chane-To indique qu'il y a une volonté de pouvoir mettre en place un plan de prévention des risques psychosociaux qui serait, comme cela s'est fait jusqu'à maintenant, coconstruit avec l'ensemble des personnes pour apporter une petite pierre à l'édifice. C'était un plan qui permettait tout d'abord d'anticiper et de prévenir ces risques à l'avenir. Le deuxième point est que la possibilité aujourd'hui d'avoir des référents qualité de vie qui sont répartis sur l'ensemble des sites universitaires et vont être de véritables relais pour faire remonter des informations. Il y a donc plusieurs canaux, ceux qui passent par les supérieurs hiérarchiques, par les membres élus d'un CHSCT et par des référents QVT. Ainsi l'information pourrait arriver bien en amont et il se sera possible d'anticiper le traitement. Donc tout est lié à cet accompagnement, lorsqu'il y a la possibilité de mettre en place des spécialistes, des médiateurs, des psychologues, des agents sont formées et spécialisées dans le domaine, pouvoir apporter des réponses adaptées.

Madame Mariamon relève que l'épanouissement professionnel ne se limite pas à un accompagnement des projets et peut se ressentir aussi sur la carrière de personnel BIATSS ou d'enseignant. Elle pense qu'il faudrait aussi voir une collaboration avec les services des

ressources humaines sur tout ce qui est mobilité. Elle met en évidence que depuis 2020, au niveau des mobilités et des promotions, la mise en place de lignes directrices doit être placée au niveau de l'établissement. Donc l'épanouissement professionnel peut également concerner la mise en place de la GPEC avec le bon positionnement de personnes avec des compétences sur des postes adéquates. Elle pense qu'il y a des chantiers à mettre en place, donc une collaboration avec d'autres directions de l'établissement et les ressources humaines, entre autres. *Est-ce que vous avez envisagé l'épanouissement professionnel des agents de l'établissement ?*

Monsieur Chane-To répond que l'épanouissement professionnel est un champ très vaste et touche à la condition physique de travail dans un bureau, à la sensation de chaleur ou de fraîcheur, à la relation interpersonnelle. Sur la carrière, il est favorable à la mise en place d'une GPEC à l'échelle de l'établissement qui est essentiel à l'avenir. Puis, concernant l'accompagnement des personnels, la volonté a été de faire ressortir que la qualité du travail n'était pas que le travail d'un vice-président délégué seul acteur à l'échelle établissement, mais que tout le monde pouvait s'y investir pour pouvoir accompagner les différents projets. Cela va toucher à la carrière des personnels, à l'investissement des uns et des autres auprès d'associations de personnels et auprès d'événements de convivialité qu'il considère comme un ensemble pour apporter un plus dans le bien-être global pour une communauté unie.

Monsieur Rivière pense qu'il y a un gros travail qui a été fait dans la mandature précédente sur le mal-être et la souffrance des agents. Cependant, il pense qu'il faudrait aussi se préoccuper des gens qui vont bien et mettre en place des actions qui pourraient fédérer un esprit d'établissement. Aujourd'hui, il pense que c'est de cela que l'établissement a besoin, un esprit d'appartenance à une communauté forte et c'est ce genre d'action qu'il manque aujourd'hui, selon ses propos.

Monsieur Chane-To indique qu'il y a une grande volonté de créer une dynamique de convivialité, un esprit amical qui va resserrer les liens des uns avec les autres. Il évoque des projets en cours de partenariats et informe que des contacts sont pris et toucheront par exemple à l'accessibilité au cinéma, en dehors du temps de travail, avoir des facilités d'accès à certaines zones culturelles, voire des zones touristiques et autres. Puis, il y a la volonté d'accompagner les associations de personnels qui auraient des projets fédérateurs et pouvoir créer des regroupements par thématique, par projets sur des journées ou des week-ends, échanger dans un moment de convivialité. Donc, il y aura la possibilité de se retrouver dans un cadre différent que celui strictement du travail.

Le Président propose de procéder au vote à bulletin secret.

Résultat du vote						
Vote	Bulletin secret					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				35		
Nombre de voix	pour	22	contre	9	blanc	4

Sur proposition conjointe du président du Conseil académique et du Président de l'Université, monsieur Chane-To est élu vice-président délégué en charge des conditions et de la qualité de vie au travail.

Le Président remercie les administrateurs pour leur patience et leur confiance qui permet de placer en responsabilité des collègues qui vont pouvoir le rejoindre et constituer une partie de l'équipe présidentielle qui sera ensuite complétée par des chargés de mission qu'il présentera lors du prochain Conseil d'administration, ainsi que celle du vice-président étudiant.

Point n°4 : Avis sur la composition représentative et paritaire.

Le Président de l'Université s'appuie sur un bureau pour préparer les séances du Conseil d'administration. Cette proposition se base sur deux critères : respecter la représentativité du

Conseil d'administration puisque le Bureau d'Etablissement est une émanation de ce Conseil et respecter la parité femme-homme. La répartition respecte les forces en présence résultant des élections des 24 - 25 septembre et 1er décembre 2020. Initialement, il n'y avait pas de suppléants, excepté pour le Collège des étudiants, mais au fil de la mandature 2016-2020, les Statuts ont évolué et ont permis d'avoir des suppléants qui viennent compléter les membres de ce bureau qui a un rôle d'instruction. De plus, tout avis qui serait unanime sur certains points permettrait de les proposer en bloc au Conseil d'administration pour faire l'objet d'un vote unique. Il y a également la question d'organisation des points à l'ordre du jour du Conseil d'administration, en amont des séances plénières de sorte à laisser plus de temps au Conseil d'administration, à des débats de fond sur des points sensibles qui amènent des prises de décisions à fortes responsabilités, plutôt que des points qui sont soit récurrents ou qui relèvent plus de la gestion de l'établissement.

Madame Grondin-Perez attire l'attention sur la composition, pour les collèges A et B pour lesquels il y a deux représentants Cap 2024 et un représentant Nouvel élan. Cela permet d'avoir une parité pour Cap 2024, puisqu'il y a un homme, une femme, puis un homme pour Nouvel Élan. Elle demande à avoir la même logique de parité pour les représentants de Nouvel Élan du Collège B, c'est-à-dire avoir un homme et une femme Nouvel Élan.

Le Président répond que c'est une possibilité technique. Dans la proposition qui est faite, elle tient compte de certaines consultations qui ont été menées au sein du collectif Cap 2024. Il reconnaît que sur le Collège B, la proposition formulée amène, du côté du collectif Nouvel Élan à avoir une position différente, sachant que la parité est réalisée entre les titulaires et suppléants. Il peut très bien y avoir une femme titulaire et un homme suppléant qui siège qui est lié à l'effectif. Pour que ce format puisse trouver une certaine réalité, il est préférable de maintenir cette possibilité puisque Nouvel Elan a cinq sièges, il est plus facile de réaliser deux femmes et deux hommes dans cette proposition, plutôt que dans l'autre sens, réaliser une femme du côté de Cap 2024 puisque cela obligerait une personne à être membre du Bureau.

Madame Grondin-Perez comprend la démonstration en regardant les titulaires - suppléants, pour réaliser un relais, mais trouve que la logique aurait pu être respectée.

Le Président acquiesce et précise que s'il met une femme titulaire Cap 2024, il n'y a pas de candidat car une consultation a été menée. Il n'y a qu'une seule femme et elle ne souhaite pas faire partie du Bureau. La proposition théorique ne trouvera pas de concrétisation et répète que la parité peut se réaliser dans l'autre sens.

Monsieur Mehoumoud Isoop revient sur les titulaires et suppléants et relève que cela peut se faire aussi chez Cap 2024. Il pense que c'est une proposition qui peut tenir compte de la parité en tenant compte de la femme et l'homme. A son sens, l'argument qui a été donné pour Nouvel Élan tient également pour Cap 2024.

Le Président indique qu'il y a une possibilité en cas de femme suppléante, mais pas en cas de femme titulaire. Il n'y aurait plus d'effectifs Cap 2024 dans le collège. Il informe devoir faire avec les consultations qui ont pu être menées qui donne cette proposition et permet malgré tous des agencements, du côté des effectifs qui sont les plus importants. Il demande un avis du Conseil d'administration sur cette composition.

Résultat du vote						
Vote	Main levée					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :			34			
Nombre de voix	pour	24	contre	0	abstention	10

Point n°5 : Questions diverses.

Madame Grondin fait savoir que la question n'a plus lieu puisqu'elle a eu la réponse aujourd'hui sur le site Facebook de l'Université.

Pour information, le Président fait savoir, que cela concernait l'inscription aux unités d'enseignement d'ouverture, pour laquelle la date d'inscription était trop proche et a été étendue par l'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président adresse ses remerciements et clôture la séance à 20h13.

La secrétaire de séance,

Tatiana LEBEAU

Le Président,

Pr. Frédéric MIRANVILLE